



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0
p.o.411.619.Col

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLE ADDITIONNEL II

Adhésion de la République de Colombie

Le 14 août 1995, la République de Colombie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion au Protocole additionnel II.

Conformément à ses dispositions finales, le Protocole entrera en vigueur pour la République de Colombie six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 février 1996.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire du Protocole.

Berne, le 6 octobre 1995

